

VULCANIA-HÉBERGEMENT TOURISTIQUE - 25 ÉCOLODGES

2, route de Mazayes - 63230 - Saint-Ours



SEM VOLCANS

2, route de Mazayes
63230 Saint-Ours

T : 04 73 19 70 00
@ : gilles.largeron@vulcania.com

MAÎTRISE D'OUVRAGE :



ISIBAT

2 chemin de Cheix
63540 Romagnat

T : 04 43 97 65 44
@ : denisbaranowski@isibat.fr

BUREAU DE CONTRÔLE :



APAVE

1, rue Germaine Tillion
63360 GERZAT

T : 04 73 31 90 00
@ : damien.adamczyk@apave.com

COORDINATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE :

ENTREPRISE GÉNÉRALE



BOUYGUES BATIMENT SUD EST

2, rue de l'érminée - CS 210001
63063 CLERMONT-FERAND CEDEX 01

T : 04 13 64 63 55
@ : c.tronchon@bouygues-construction.com

ARCHITECTE



CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE

3, rue du Bourgneuf
79500 MELLE

T : 05 49 07 59 60
@ : agence@claire-archimbaud.fr

PAYSAGISTE CONCEPTEUR



LLPU - Luc Leotoing Paysage Urbanisme

35 avenue Charras
63000 CLERMONT-FERRAND

T : 09 77 93 94 27
@ : leotoingpaysage@gmail.com

BET BÉTON



CHEVRIER TOTARO INGENIERIE

206 boulevard de Nomazy
03000 MOULINS

T : 04 70 46 30 32
@ : sebastien.chevrier@betchevrier.fr

BET STRUCTURE BOIS



B.A.-BOIS

3, rue du Bourgneuf
79500 MELLE

T : 04 70 46 30 32
@ : contact@ing-babois.fr

BET VRD & FLUIDES



EUCLID INGENIERIE

10 rue Becquerel
63110 BEAUMONT

T : 04 73 26 79 60
@ : noelle@euclid-fr.com

BET ENVIRONNEMENT



EODD INGENIEURS CONSEIL

173, rue Léon Blum
69100 Villeurbanne

T : 06 89 80 42 93
@ : v.penaud@eodd.fr

ECOLOGUE



NATURA SCOP

Pôle de Services, 30, avenue de Zeltate
07200 AUBENAS

T : 04 75 37 15 81
@ : c.borel@natura-scop.org

MAITRE D'OEUVRE / CONCEPTION - RÉALISATION

Phase	PA	PA 28-1	<h2>ATTESTATION DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE</h2> <p>AFFAIRE SUIVIE/DESSINÉE PAR : _____ ÉCHELLE : _____</p>
n°affaire	343	22/07/2026	
Indice	Format	A4	
-	-	-	
-	-	-	

DATE	INDICE	MODIFICATIONS	<p>3 rue du Bourgneuf 79500 Melle Tél : 05 49 07 59 60 agence@claire-archimbaud.fr EURL / S45 Nion 600 939 076 O.A Nouvelle Aquitaine N° National 516687</p>
22/07/2026	-		

Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright EURL Claire ARCHIMBAUD Architecte. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.

BÂTIMENT ACCUEIL

Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **SEM VOLCANS**

Adresse	2 Route de Mazayes		
Code postal	63230	Localité	Saint-Ours

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

écolodges Vulcania

située à :

Adresse	2 Route de Mazayes		
Code postal	63230	Localité	Saint-Ours

Référence(s) cadastrale(s) : 0000K1041

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Bâtiment Accueil

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	235.50 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	241.9	Bbio _{max}	330.8
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	1499.6	DH _{max}	2500
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{construction} \leq I_{construction_max}$	OUI
--	------------

Signataire : **SEM VOLCANS**

Le : **27/07/2026**

Signature :



Sophie Rognon
Directrice

LODGES

Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **SEM VOLCANS**

Adresse	2 Route de Mazayes		
Code postal	63230	Localité	Saint-Ours

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante (bâtiment ≤ 50 m²) :

écolodges Vulcania - Lodges EPIDERME

située à :

Adresse	2 Route de Mazayes		
Code postal	63230	Localité	Saint-Ours

Référence(s) cadastrale(s) : **0000K1041**

Surface de référence : **49 m²**

Coordonnées du maître d'œuvre : **Claire Archimbaud Architecte**

Adresse	3 rue du Bourgneuf		
Code postal	79500	Localité	MELLE

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire (**pour tout bâtiment ≤ 50 m²**) :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Signataire : **SEM VOLCANS**

Le : 21 septembre 2026

Signature :

Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **SEM VOLCANS**

Adresse	2 Route de Mazayes		
Code postal	63230	Localité	Saint-Ours

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante (bâtiment ≤ 50 m²) :

écolodges Vulcania - Lodges ATMOSPHERE

située à :

Adresse	2 Route de Mazayes		
Code postal	63230	Localité	Saint-Ours

Référence(s) cadastrale(s) : **0000K1041**

Surface de référence : **49 m²**

Coordonnées du maître d'œuvre : **Claire Archimbaud Architecte**

Adresse	3 rue du Bourgneuf		
Code postal	79500	Localité	MELLE

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire (**pour tout bâtiment ≤ 50 m²**) :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Signataire : **SEM VOLCANS**

Le : 21 septembre 2026

Signature :